

## **Termes de référence d'un Superviseur Travaux et MACC FSR FSP**

**Termes de Références (TDR) pour le recrutement d'un Consultant Individuel superviseur en charge des activités FSP du Projet de Filets de Sécurité et de Résilience (PFSR) du Gouvernement Malagasy, financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le Ministère de la Population, et de la Solidarité (MPS) avec le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID).**

Le superviseur coordonne les activités des chefs de chantiers, il supervise les réalisations techniques et MACC.

Superviseur sera en charge de résoudre avec le chef de chantier tous les problèmes liés à la réalisation des activités, Le suivi et contrôle des activités, ainsi que la consolidation des rapports d'activités techniques et mesures d'accompagnement.

### **1. Contexte**

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre du MPS et du FID par la mise en place d'un projet Filets de Sécurité et de Résilience (PFSR)

Le projet Filets de Sécurité et de Résilience (PFSR) qui s'étale pour une période de 3 ans et financée par la Banque Mondiale comprend un Programme de Filets Sociaux Productifs qui s'inscrit dans les actions du gouvernement pour améliorer la protection sociale, surtout envers les ménages les plus pauvres. Au vu des impacts positifs des résultats des activités menées en Filets Sociaux de Sécurité en matière de résilience des ménages, le programme s'étend vers d'autres nouveaux districts.

Les activités FSP à réaliser sont identifiées et priorisées par les communautés locales à l'issue d'un processus participatif. Ces activités sont contenues dans le plan triennal ou biennal d'Aménagement et de Gestion des Terroirs (PAGT), élaboré dans une optique de continuité et de cohérence pour que les travaux réalisés puissent contribuer aux axes de développement que les communautés se sont fixés pour améliorer leur bien-être socio-économique et partant, constituer en finalité des actifs de ménages. Ce plan triennal ou biennal se décline en plan annuel de mise en œuvre (PAMO) à partir duquel l'Agence d'Encadrement doit établir le Plan d'Exécution des Chantiers (PEC) pour chaque Groupe de Travail.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des prestataires de service d'encadrement technique disposant d'une expérience éprouvée, de qualifications et de structures solides qui permettent de réaliser efficacement les travaux HIMO, accompagner de façon soutenue la sensibilisation et les séances de renforcement de capacités, au bénéfice des groupes de populations pauvres et vulnérables dans le cadre du Projet de Filets Sociaux Productifs (FSP), selon les modalités décrites dans les présents Termes de références.

### **2. Description du projet**

La sous composante FSP consiste à valoriser le capital humain et à bâtir des actifs productifs pour les ménages par le biais de travaux d'aménagement réalisés en haute intensité de main d'œuvre, de formations techniques sur la production agricole, et de mesures d'accompagnement pour assurer l'inclusion économique et le bien-être de la famille.

L'objectif de l'opération est de sortir les ménages du cercle de la pauvreté en :

- Créant des revenus supplémentaires pour les ménages bénéficiaires durant les périodes difficiles de l'année,
- Bâtissant des actifs productifs pour augmenter la résilience des ménages les plus vulnérables
- Transformant le paysage pour un Développement Durable
- Promouvant le développement du capital humain

La population cible de cette sous-composante est constituée des ménages les plus pauvres dans des zones sélectionnées. Les bénéficiaires recevront un transfert monétaire en contre partie des travaux effectués pour ceux qui sont aptes au travail et un transfert non conditionnel pour ceux qui sont invalides. Le FSP intervient dans une communauté au niveau d'un Terroir – un regroupement de fokontany – villages partageant les mêmes ressources.

Les ménages bénéficiaires de ce programme seront sélectionnés par une méthodologie déjà élaborée et décrite dans les manuels d'opérations du FID.

L'encadrement est confié par le FID à des Consultants Individuels Superviseurs et Chefs de chantier dans les zones d'interventions suivantes.

DIRECTION/ANTENNE	District	Nombre Terroir	Nombre GT
DIRB	Ambatofinandrahana	10	30
ARH	Befandriana nord	7	29
DIRU	Benenitra	13	25
DIRA	Amparafaravola	12	36
DIRA	Fenoarivo est	8	24
ARM	Maevatanana	14	42
DIRF	Lalangina	7	21
	Vohibato	6	20
	Isandra	8	26

### 3. Objectif de la mission

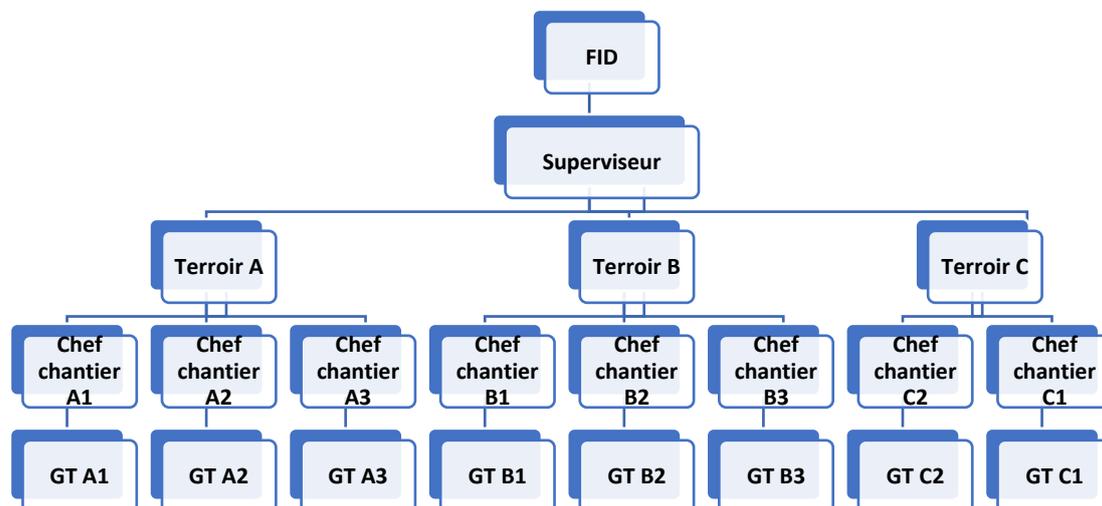
Toutes les interventions du consultant Superviseur s'effectue au niveau des terroirs FSP (un superviseur pour trois terroirs). Le Terroir correspond à une communauté qui se trouve dans un ou plusieurs fokontany lesquels partagent les mêmes ressources naturelles, à l'instar des eaux, sols, forêts/végétation, ..., et les mêmes lieux de production. Le Terroir est donc l'unité géographique constituée des espaces d'habitation, de production, de responsabilités collectives, culturelles et cultuelles, ainsi que le lieu de cueillette d'une communauté. Les bénéficiaires sont identifiés au sein de chaque Terroir par la communauté elle-même avec l'appui d'une agence spécialisée en la matière. Les bénéficiaires aptes au travail sont appelés « **travailleurs** » et les ménages n'ayant aucun adulte pouvant travailler sont des « **inaptes** ». Les travailleurs sont regroupés en groupes de travail par

chantier dont chacun est constitué d'environ 150 bénéficiaires (aptes et inaptes). Ces groupes restent ensemble jusqu'à la fin du programme. Chacun des groupes se subdivisent en équipes de travail équilibré dont chacune est constituée d'environ quinze (15) travailleurs. Les inaptes par Terroir se regroupent en une seule équipe dans le but de faciliter le paiement.

#### 4. Mission et attribution

##### 4.1 Mission et attribution sur les volets technique – organisationnelle

###### A. Organigramme



###### B. Etapes clés et intervenants

ETAPE	ACTIVITE	INTERVENANTS/ PARTICIPANTS
Opérationnalisation	Formation des Superviseurs et des Chefs de chantier sur les plans du Terroir	FID, Superviseur, Chefs de chantier
	Formation technique des Superviseur et des Chefs de chantier par les Services Techniques/le FID avant chaque intervention	FID - DRAE - DREDD - Superviseurs, Chefs de chantier
	Autres sessions de formations liées aux activités d'accompagnement	Partenaires du FID (ONN, ...)
Préparation et organisation des travaux	Information communication Etablissement PEC Constitution des équipes	Superviseurs Chefs de chantier





## ***F. Activités de la prestation***

Le CI superviseur FSP est responsable du contrôle qualité des travaux réalisés sur les sites d'intervention du programme. Il supervise directement les chefs de chantier afin d'assurer la conformité technique des réalisations, dans le respect des normes définies par le manuel de procédures et les documents techniques. À ce titre, il effectue des visites régulières sur les chantiers, identifie les écarts par rapport aux standards attendus, propose les mesures correctives nécessaires, et appuie les chefs de chantier dans la mise en œuvre de ces ajustements. Il joue également un rôle clé dans la coordination technique avec les parties prenantes (FID, DRAE, DREDD, Autorités locales, ...) :

### **a. Appui à la formation sur les plans du terroir**

- Participer aux sessions de formation sur les plans du terroir.
- Vérifier la bonne compréhension des plans et des schémas d'aménagement par les chefs de chantier.
- S'assurer que chaque chef de chantier applique correctement les orientations des plans dans son site d'intervention.

### **b. Encadrement de la formation technique avant chaque intervention**

- Participer activement aux formations techniques animées par les DRAE, DREDD, etc.
- S'assurer que les chefs de chantier maîtrisent les techniques à vulgariser.
- Apporter un appui pédagogique et technique lors des formations sur site.

### **c. Supervision de la formation des bénéficiaires aux techniques et à l'entretien**

- Réaliser des visites régulières pour observer les séances de formation animées par les chefs de chantier.
- Contrôler l'existence et l'utilisation des intrants lors de la formation.
- Évaluer l'assimilation des techniques par les bénéficiaires.
- Corriger et réorienter les pratiques si nécessaire pour garantir l'efficacité et la durabilité des réalisations.

### **d. Suivi de l'information et communication communautaire**

- Veiller à la qualité et à la clarté des messages transmis par les chefs de chantier.
- Superviser la conduite des activités de sensibilisation sur les droits/devoirs, les impacts environnementaux, le mécanisme de plainte, etc.
- Vérifier l'implication effective des chefs de chantier dans les relations avec les autorités locales et les structures communautaires.

### **e. Validation des listes de bénéficiaires mises à jour**

- Contrôler la pertinence des mises à jour proposées par les chefs de chantier (erreurs d'inclusion/exclusion).
- Vérifier la transmission correcte et dans les délais des listes révisées au FID.

### **f. Contrôle de la constitution et du fonctionnement des équipes**

- S'assurer que les équipes de 15 bénéficiaires sont correctement constituées selon les critères du programme.
- Valider les chefs d'équipe proposés et superviser leur performance.

- Inspecter la bonne répartition des outils et le respect de l'organisation des tâches sur le chantier.

#### **g. Supervision de la collecte et de la transmission des données**

- Contrôler la qualité des données collectées par les chefs de chantier (papier et numérique).
- Vérifier la fiabilité des informations liées à l'inclusion/exclusion.
- S'assurer du bon usage des smartphones et de la conformité de la présence des bénéficiaires.

#### **h. Vérification des listes avant chaque nouvelle intervention**

- Appuyer et valider les actualisations faites par les chefs de chantier (mouvements de ménages, inaptitudes, décès, etc.).
- S'assurer que les données sont transmises à temps au FID.

#### **i. Suivi de la souscription des bénéficiaires à l'agence de transfert**

- Superviser l'organisation de la souscription.
- Vérifier que tous les bénéficiaires sont enregistrés correctement avant le début des travaux.

#### **j. Contrôle de l'exécution des travaux et des réceptions**

- Suivre régulièrement l'avancement des travaux sur site.
- Contrôler la qualité technique des réalisations.
- Contrôle de la tenue des outils de gestion de chantier.
- Émettre des observations sur les écarts, proposer des corrections immédiates.
- Apprécier le respect des normes, des délais et du calendrier.
- Valider ou non la conformité des chantiers avant réception provisoire ou définitive.

#### **k. Supervision technique et organisationnelle des chefs de chantier**

- Assurer l'encadrement et le suivi de l'ensemble des chefs de chantier, en veillant à la bonne exécution de leurs responsabilités.
- Organiser des réunions régulières de coordination avec les chefs de chantier pour identifier les difficultés techniques ou sociales, proposer des solutions et suivre les recommandations émises.

#### **l. Contrôle de la qualité des travaux**

- Vérifier la conformité technique des travaux réalisés sur chaque site par rapport aux normes du FID et au Plan d'Exécution des Chantiers (PEC).
- Contrôler l'application des normes environnementales et sociales, notamment celles contenues dans les fiches environnementales et le Manuel de Procédures Environnementales et Sociales.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre des dispositifs de sécurité (EPI, périmètre interdit aux enfants, crèche mobile, etc.).

#### **m. Gestion des intrants et du matériel**

- Appuyer le chef de chantier sur la gestion des travailleurs, des matériels, des matériaux et des outils et dispositifs SES.
- Contresigner les PV de réception de matériel établis sur les sites et s'assurer de leur transmission et archivage dans les rapports d'intervention.

#### **n. Suivi administratif et reporting**

- Faire les contrôles Qualités des documents de chantier : rapports d'exécution, journaux de chantier, fiches de stock et autres documents administratifs issus des chantiers.
- S'assurer de la régularité des informations (MIS) et transmettre les données à la Direction Interrégionale concernée.
- Préparer les demandes de réception de travaux et participer activement aux réceptions et aux supervisions techniques avec les parties prenantes (FID, API, DRAE, DREDD).

**o. Encadrement des formations et sensibilisation**

- Appuyer la préparation et le suivi des formations techniques des bénéficiaires : validation du calendrier et budget de formation, supervision des formateurs, évaluation des taux d'adoption des techniques enseignées.
- Participer aux campagnes de sensibilisation des bénéficiaires : obtention de carte d'identité nationale, entretien des réalisations, gouvernance communautaire via les CGE.

**p. Pilotage de la mise en œuvre des CGE et des sites vitrines**

- Appuyer la mise en place des Comités de Gestion et d'Entretien (CGE) et valider leur planning d'entretien.
- Suivre la mise en œuvre des sites vitrines conformément aux orientations techniques du FID.

**q. Gestion des conflits et appui à la communauté**

- Intervenir en cas de blocage ou conflit socio-organisationnel sur les chantiers.
- Appuyer les CPS dans l'organisation de leurs activités

**r. Lien entre terrain et FID**

- Appliquer et faire appliquer toutes les recommandations issues des visites de supervision du FID, des API et des services déconcentrés.

**s. Appui à la mise en œuvre du Fonds de Soutien**

- Participer aux sessions de formation organisées par le FID sur les modalités de mise en œuvre du FS.
- Superviser la formation des agents des CPS et AL menée par les chefs de chantier, et s'assurer de leur bonne compréhension des outils de collecte (fiches projet).
- Vérifier la qualité des activités de sensibilisation et d'identification des besoins en formation des ménages bénéficiaires menées par les chefs de chantier.
- Contrôler l'analyse de faisabilité, de rentabilité et de viabilité des projets réalisés sur chaque site, et appuyer leur amélioration si nécessaire.
- Valider les synthèses des petits projets, leur classement par filière et leur cohérence avec les objectifs du programme.
- S'assurer de la régularité de la saisie des données sur ODK, en collaboration avec le RSI, et alerter en cas d'anomalie ou de non-synchronisation.

**t. Supervision des formations et de l'accompagnement post-financement**

- Suivre l'organisation des formations destinées aux bénéficiaires, en lien avec IRIPRO et STD, et veiller à leur adéquation avec les besoins identifiés.
- Appuyer et contrôler le suivi technique effectué par les chefs de chantier tout au long de la mise en œuvre des micro-projets financés.

**u. Supervision de la mise en œuvre des activités de mesures d'accompagnement**

- Assister à toutes les séances de formations des Chefs de chantiers par l'équipe FID sur les thématiques des mesures d'accompagnement
- Superviser les séances de formation des acteurs locaux par les Chefs de chantier
- Superviser l'adoption des comportements positifs par les bénéficiaires

#### **v. Suivi administratif et rapports**

- Appuyer les chefs de chantier dans la collecte des données nécessaires à la rédaction des rapports mensuels sur l'avancement des activités FS.
- Consolider les rapports et les transmettre à la Direction Interrégionale dans les délais impartis.

#### **w. Encadrement et coordination des activités de paiement**

- Coordonner avec les équipes FID et les agences de transfert pour le bon déroulement des opérations de paiement sur chaque site.
- Appuyer les chefs de chantier dans la préparation logistique et organisationnelle des paiements (affichage des dates, mobilisations des bénéficiaires, coordination avec le CPS).
- Être présent sur site pendant les paiements (2 à 3 jours) pour assurer l'accompagnement direct des bénéficiaires, résoudre les litiges et appuyer les bénéficiaires en difficulté (manipulation de téléphone, oubli de code, etc.).

#### **x. Contrôle des paiements et suivi des absences**

- Veiller à ce que tous les bénéficiaires reçoivent l'intégralité des montants dus selon les états de paiement validés par le FID.
- Identifier les bénéficiaires absents pendant 10 jours consécutifs, consolider la liste transmise par les chefs de chantier, et en assurer la transmission au FID pour suspension.
- S'assurer que les jours de paiement ne sont pas considérés comme jours de travail dans le calcul des 40 jours rémunérés.

#### **y. Collecte et envoi des données**

Assurer la collecte des données suivant le questionnaire GEMS et pointage de tous les chantiers suivant la méthodologie élaborée par FID pendant la mise en œuvre de ses activités.

Relever les cas d'**inclusion** (non vulnérable ne répondant pas aux critères de présélection – ayant fourni des fausses informations ou ayant eu des changements après la préinscription) ou d'**exclusion** (candidat vulnérable répondant aux critères de présélection mais écartés volontairement ou par erreur par les CPS) et envoyer au FID la liste des ménages concernés avec les justificatifs.

Les données de l'enquête seront entrées et sauvegardées à la fois sur papier et sur smartphone.

**Remarque très importante** : le superviseur doit avoir obligatoirement un smartphone avec les accessoires nécessaires. Voici les caractéristiques techniques minimales de l'appareil :

**OS : Android 8.0**

- Mémoire interne : 16 Go- RAM : 2Go- Fréquence minimum : 1,4Ghz
- CPU : Quad-Core- Appareil photo dorsale auto focus : 8 Mpx
- Capteur photo frontal : 5Mpx- NFC : Oui- Capacité Batterie : 4000 mAh
- Charge rapide : Oui – avec GPS

#### **z. Fonds confiés**

Les fonds confiés aux consultants superviseurs portent sur :

- l'acquisition des matériels, matériaux et intrants locaux,

- les fournitures et intrants nécessaires pour les différentes séances de formation,
- ainsi que les dispositifs et outils nécessaires aux sauvegardes environnementales et sociales

Les acquisitions et les paiements doivent se conformer aux procédures de passation de marchés du FID. Le montant des fonds confiés est détaillé dans les documents techniques de mise en œuvre comme le Mémoire Préparatif du Projet (MPP) ou le Plan Annuel de Mise en Œuvre (PAMO), ... Et leur modalité de déblocage sera précisée dans le contrat du consultant et dans le PV de négociation.

L'utilisation des fonds confiés doit faire l'objet de pièces justificatives en bonne et due forme. Les Demandes d'Autorisation de Paiement ou DAP seront obtenus après présentation des factures Pro forma approuvées par l'équipe du FID. Les fonds non utilisés doivent être remboursés au FID, et/ou déduits de la rémunération du consultant. Il en est de même des fonds relatifs aux dépenses injustifiées ou jugées inéligibles par le FID.

Un bilan technico-financier (BTF) relatant le montant débloqué, celui utilisé et celui à rembourser au FID sera établi et signé par le FID et le consultant concerné à la fin d'une intervention et/ou à la fin du contrat.

#### aa. Mesure de l'évolution du ménage

L'**objectif général** du programme Filets Sociaux Productifs est de sortir au moins 60% des ménages bénéficiaires de la situation de pauvreté.

Pour atteindre cet objectif, des **objectifs spécifiques annuels** sont fixés, à savoir :

- 1- Année 01 : Satisfaction des besoins de base et préparation du bénéficiaire pour entamer un processus de développement
  - 2- Année 02 : Elargissement de l'horizon de projection des bénéficiaires
  - 3- Année 03 : Initiation d'une dynamique communautaire
  - 4- Année 04 : Appropriation des acquis
  - 5- Année 05 : Autonomie des bénéficiaires
- !\ Les objectifs atteignables dépendent donc de la durée du Programme

NB : Un ménage atteint l'autonomie lorsqu'il dispose d'un score de 80 points dans l'outil scoring réalisé par la DFSP. La possession d'un revenu évalué à 700\$ par an/par personne représente les deux tiers du score obtenu, le 1/3 restant consiste en l'adoption des comportements positifs liés à l'inclusion économique et le développement du bien-être et de la famille.

### 5. Autres obligations

- a) Démarrer effectivement les travaux, en collaboration avec les chefs de chantier, à la date de démarrage indiquée par l'équipe du FID,
- b) Prendre des photos de bonnes qualités de chaque Microprojet sur des mêmes points clés, **avant, pendant et après** le projet ainsi que la réalisation des différentes étapes (AG, constitution des équipes, activités, ...) (afin de **mettre en évidence les transformations du paysage**). De ce fait l'angle de prise de vue doit **obligatoirement** être la même pour les trois photos, il est donc nécessaire de les prendre chacune à partir d'un même repère lequel doit être fixe (rocher, tombeaux, ...) voire détailler dans un croquis.  
NB : - Dans le PEC insérer la photo avant avec repère ou point fixe,  
- Dans le Rapport Intermédiaire insérer photo Avant et Pendant,  
- Dans le Rapport d'exécution insérer les photos Avant, Pendant et Après
- d) Etablir et soumettre au FID, en collaboration avec le chef chantier, les rapports mensuels demandés dans les délais prévus,

- e) Conserver les documents relatifs au contrat : le Chef de chantier/FSP doit conserver une copie de tous les documents et pièces justificatives du chantier pendant au moins cinq (05) ans,
- f) Partager les récapitulatifs de présences et les thèmes des séances de sensibilisation-information faites avec tout autre intervenant
- g) Assister obligatoirement au paiement,

### ***Description des rôles du superviseur***

- **Le Superviseur-formateur** est chargé de suivre l'avancement technique du microprojet conformément au PAMO et le PEC et de superviser les renforcements de capacité effectués par les chefs de chantier et les animateurs de groupes. Il assure que les chefs de chantier sont capables de mener à bien la conduite des formations technique tant sur le contenu que sur la forme. Il a pour tâches principales sur :
  - a. l'envoi des données sur les ménages au FID (MIS),
  - b. le suivi et le contrôle de la réactualisation/mise à jour de la liste des bénéficiaires,
  - c. le suivi et le contrôle de l'exécution des microprojets et les activités MACC
  - d. le suivi et contrôle de la conformité des outils de gestion de chantier (fiche de présence, journal de chantier, fiches de stocks : matériels, savons, et médicaments, ...)
  - e. le suivi et contrôle de la conformité des outils MACC
  - f. la facilitation de la mise en œuvre des activités liées au SEC et,
  - g. la mise à jour du PEC.
- supervise les séances de renforcement de capacités effectués par les chefs de chantiers et les animateurs de groupes. Il assure que les chefs de chantier sont capables de mener à bien la conduite des formations techniques tant sur le contenu que sur la forme. Il est le responsable de :
  - a. le recyclage/renforcement de capacité du personnel du chef de chantier et du superviseur,
  - b. la qualité des formations en FSP,
  - c. la rédaction des fiches techniques et de préparation de tous les thèmes de formations,
  - d. la supervision des formations effectués par les chefs de chantiers et les animateurs de groupe, et les Accompagnateurs Spécialisés
  - e. la formation des bénéficiaires,
  - f. l'évaluation des impacts des séances des formations,
  - g. l'identification des thèmes nécessitant un recyclage pour chacun des chantiers.

### **Résultats attendus :**

- a. Bénéficiaires organisés en équipes (aptés, inaptés), protégés (Équipement de protection individuelle), bien formés et payés convenablement,
- b. Résilience des bénéficiaires renforcée
- c. Activités planifiées réalisées suivant les normes requises
- d. Techniques innovantes transmises et adoptées par la communauté bénéficiaire
- e. Déroulement de la prestation (travaux, autres activités) transcrit à jour et rapporté fidèlement au FID (journal de chantier, fiche de présence, rapport divers)
- f. Transformation du paysage bien visible, mettant en relief la protection de l'environnement et la bonne gestion des ressources naturelles pour améliorer les moyens d'existence et les conditions de vie des ménages

## 6. Méthode de sélection

.....

## 7. Livrables

### 8.1 Livrables sur les volets techniques et organisationnel

Pour chaque lot de terroirs concernés, le superviseur , en collaboration avec le chef de chantier, présente la synthèse des rapports relatifs à la mise en œuvre des activités FSP suivant des canevas mis à sa disposition par FID :


**a. un rapport de démarrage avant la prestation** : ce rapport qui détaille son planning de travail et les pièces justificatives de la régularisation de son assurance et ceux des matériels à utiliser pour l’accomplissement de la mission **le PEC** : le Plan d’Exécution des chantiers (établissement ou mise à jour) doit être élaboré par le chef de chantier, vérifié par le superviseur et livré avant démarrage des travaux.

**b. un rapport intermédiaire en version papier et électronique livré au 25è jours du mois 2 et un rapport final, livré à la fin de la prestation. Le rapport intermédiaire et le rapport final doivent comporter la synthèse des activités des trois terroirs:**

- les indicateurs suivants : nombre de personnes bénéficiaires (travailleurs et inaptes), nombre de femmes bénéficiaires, nombre de personnes/jours créés. En outre, les indicateurs relatifs au microprojet doivent être mentionnés (ex. mètre-linéaire de canal curé ou réhabilité, **nombre d’hectares reboisés, superficie SWC**, mètre cube de terre dégagée après un éboulement, mètre cube de déblai, nombre de ménage bénéficiaires et non-bénéficiaires assistant aux formations techniques, nombre de thème traités, ...),
- le rapportage des mesures d’atténuation et d’adaptation des effets de changement climatique réalisées par les bénéficiaires : collecte des eaux de pluies, pépinière, reforestation, charbon écologique...
- la situation d’avancement de la mise en œuvre des travaux sur terrain,
- des photos prises aux mêmes endroits clés avant, pendant et après le projet,
- le résultat de la collecte de données sur les profils des ménages bénéficiaires,
- le déroulement des différentes séances de formations données aux bénéficiaires,
- les recommandations pour améliorer la mise en œuvre.
- Fiches des projets des bénéficiaires en version papier
- Liste consolidée des formations demandées par les bénéficiaires, en lien avec les Activités Génératrices de Revenus (AGR) à financer par le Fonds de Soutien.
- Récapitulatif des données par filière et par groupe de travail (GT)
- Données saisies et synchronisées via l’outil ODK
- Situation d’avancement des activités liées au fonds de soutien

Le rapport mensuel doit être reçu par le FID **au plus tard le 25è jour du mois**



## 9. Qualifications minimales

Poste	Qualifications minimales
Formateur/Superviseur  (1 superviseur pour 3 chantiers)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bac+3, en Génie rural, Agriculture, géographie, science de la terre et environnement, gestion, économie, sociologie, sciences sociales et 3 ans d'expériences ou 03 contrats en développement local, <b>socio organisation</b>, mobilisation sociale, communication, formation.</li><li>- Maitrise des outils bureautiques (word,Excel et Internet)</li><li>- Une formation ou une expérience en andragogie serait un atout</li></ul>

### 10.3 . Evaluation du prestataire

Le FID met en place un système d'évaluation dès le démarrage des activités. une note est octroyée à chaque étape et à chaque mission de supervision , la somme de ces scores constitue l'évaluation annuelle de la prestation. Chacun des prestataires est classé

- Satisfaisant : si sa prestation gagne un score supérieur à 14/20 ;
- Moyen : si ce score se situe entre [10 – 14] ;
- Insuffisant : si ce score est inférieur à 10.

Cette classification conduit à une

- Continuation de la prestation [satisfaisant]
- Continuation de la prestation avec des mesures de redressement et de suivi plus rapprochés [moyen]
- Rupture du contrat (résiliation) [insuffisant].

L'évaluation de la prestation est assurée par l'équipe opérationnelle de chaque DIR et sur la base du contrat du consultant.

### 10.4 Gouvernance citoyenne

#### Suivi évaluation communautaire et mécanisme de gestion des plaintes

Ce mécanisme se focalisera surtout sur :

- La transparence de la gestion du processus par l'ensemble des acteurs,
- Le respect des droits des ménages et des droits des travailleurs,
- La redevabilité des différents acteurs relative à leur engagement respectif.

Cette partie fait l'objet d'un manuel à part (cf Manuel Gouvernance citoyenne).

**Remarque importante : Le consultant doit fournir ses matériels nécessaires pendant la mise en œuvre de sa prestation (laptop, smartphone, appareils photos, moyens de déplacement, ...), les outils de gestion de chantier, les frais de communication et de déplacement.**